

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers  
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****PARTIE OFFICIELLE :**

Arrêté ministériel nommant un Président et un Vice-Président du Bureau de Bienfaisance.

**MAISON SOUVERAINE :**

Notification à S. A. S. le Prince de la prise de pouvoirs de M. le Président de la République Française.

**ECHOS ET NOUVELLES :**

Fête de Bienfaisance de la Colonie Française.

Arrivée et réception des Officiers de la Marine française à Monaco.

Escalade du paquebot Adriatic en rade de Monaco.

Sociétés. — Sortie du Sport Automobile et Vélocipédique.

Etat des Arrêts rendus par la Cour d'appel.

Etat des condamnations prononcées par le Tribunal Correctionnel.

Mouvement du Port de Monaco.

**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

Avis aux navigateurs.

Avis au public en cas d'incendie.

Lycée de Monaco. — Congés de Pâques; Championnat Intersociétaire de l'Association Sportive.

**LA VIE ARTISTIQUE :**

Représentations d'Opéras : Pénélope; Venise.

Concert Classique.

**PARTIE OFFICIELLE****ARRÊTÉ MINISTÉRIEL**

Par Arrêté de S. Exc. le Ministre d'Etat, en date du 7 mars 1913, M. François Crovetto, maire de Monaco, est nommé Président du Bureau de Bienfaisance, en remplacement de M. Suffren Raymond, maire démissionnaire de la Condamine, et M. Honoré Bellando, maire de Monte Carlo, est nommé Vice-Président du même Bureau.

**MAISON SOUVERAINE**

S. A. S. le Prince a reçu, mardi dernier, à trois heures de l'après-midi, M. Vianès, consul général de France.

Le représentant du Gouvernement français, en grand uniforme, accompagné de M. Richard, secrétaire archiviste du Consulat général, a remis au Prince la lettre par laquelle M. le Président de la République notifie à Son Altesse Sérénissime qu'il a pris possession des pouvoirs de sa charge.

**ÉCHOS & NOUVELLES****DE LA PRINCIPAUTÉ**

Samedi dernier, a eu lieu, au Casino de Monte Carlo, la fête organisée par le Comité de Bienfaisance de la Colonie Française, au profit de ses indigents.

Cette fête, placée sous les auspices de S. A. S.

le Prince, a été honorée par la présence de Son Altesse ainsi que par celle de S. A. S. le Prince Héréditaire.

La Société des Bains de Mer a, comme d'usage, prêté aux organisateurs le plus généreux concours et largement contribué à assurer le succès d'une recette qui ne s'est pas élevée à moins de 110.000 francs.

La soirée théâtrale était consacrée à la création de *Venise*, le nouvel opéra de M. Raoul Gunsbourg, dont on lira le compte rendu d'autre part.

Les spectateurs traversaient l'atrium brillamment décoré au couleurs monégasques et françaises et illuminé avec profusion, pour pénétrer dans la somptueuse salle Garnier dont l'architecture de fête était rehaussée par des pavots aux couleurs des deux nations.

Les fauteuils et les loges resplendissaient des feux des bijoux, des tons délicats des toilettes, de l'éclat des uniformes monégasques, français et italiens.

S. Exc. le Ministre et M<sup>me</sup> Flach occupent leur loge, à la droite de la loge princière, avec leurs invités. A gauche se trouvent M. le Président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer et sa famille.

Les loges des Municipalités et de la Direction Générale du Casino avaient été mises à la disposition des officiers des armées de terre et de mer français et italiens, venus pour assister à cette cérémonie.

En dehors des autorités monégasques et des notabilités de la colonie étrangère, on remarquait: M. le Préfet des Alpes-Maritimes et M<sup>me</sup> de Joly, M. le Préfet de Port-Maurice, le Général Héloüis, gouverneur militaire de Nice, les Lieutenants de vaisseau Isabey et Blanc, commandants les contre-torpilleurs « Faulx » et « Boutefeu », avec leurs officiers, le Colonel Martinelli, commandant le 1<sup>er</sup> Bersaglieri, les officiers des garnisons françaises de la région.

LL. AA. SS. le Prince Souverain et le Prince Héréditaire, accompagnés par le Comte de Lamotte d'Allogny, chef de la Maison Princière; M. le Conseiller privé Jaloustre, chef du Cabinet Civil; le Lieutenant de vaisseau Bourée, officier d'ordonnance, ont été reçus, à l'entrée particulière qui conduit à Leur loge, par M. le Consul Général de France et M<sup>me</sup> Vianès, le Docteur Vivant, président du Comité de Bienfaisance, et les membres du Comité.

Son Altesse Sérénissime a invité M. et M<sup>me</sup> Vianès à prendre place dans Sa loge avec les personnes de Sa suite.

Le Prince Albert apparaît porteur du Grand Cordon de la Légion d'Honneur et le Prince Louis, décoré de la Cravate de Commandeur du même Ordre.

A l'entrée du Souverain, l'orchestre fait entendre l'*Hymne Monégasque* que tout le public écoute debout et tourné vers la loge princière. L'assistance écoute ensuite, également debout, l'exécution de la *Marseillaise*.

La représentation a commencé aussitôt. Le

public a fait un accueil chaleureux à l'œuvre et à ses interprètes, et acclamé l'auteur.

La kermesse et le bal ont, après la représentation, retenu une foule élégante dans l'atrium et la première saie de jeu, devenus salles de bal et trop étroites, malgré leurs vastes dimensions, pour l'affluence des danseurs.

A l'occasion de la fête de bienfaisance de la Colonie Française, les contre-torpilleurs *Faulx* et *Boutefeu*, commandés par les Lieutenants de vaisseau Isabey et Blanc, sont arrivés vendredi après-midi en rade de Monaco.

Les saluts d'usage ont été échangés entre les navires et la terre.

Les officiers ont été reçus au débarcadère par M. le Consul Général de France et le Bureau du Comité de Bienfaisance.

Les Commandants Isabey et Blanc, qu'accompagnait M. Vianès, sont allés, avec leurs officiers, s'inscrire au Palais de S. A. S. le Prince et déposer leurs cartes chez S. Exc. le Ministre d'Etat.

Dimanche, le Comité de Bienfaisance de la Colonie Française a organisé un déjeuner par souscription à l'hôtel Métropole, en l'honneur des officiers de la Marine Française.

Ce déjeuner était présidé par M. le Consul Général de France, ayant à sa droite le Commandant Isabey et, à sa gauche, M. Blanc, président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer.

La plupart des notabilités françaises de la Principauté figuraient à ce banquet. S. Exc. le Ministre d'Etat, prié de se joindre, à titre privé, à cette manifestation, avait chargé M. Canu, secrétaire du Gouvernement, d'exprimer à M. le Consul Général de France et aux officiers de marine son regret de se trouver empêché, par des engagements antérieurs, de répondre à l'invitation qui lui était faite.

Au dessert, des discours ont été prononcés par M. le Consul Général de France et par M. le Président du Comité de Bienfaisance.

M. Vianès a ensuite donné lecture du télégramme suivant qu'il venait de recevoir du Ministre de l'Agriculture de la République Française :

A l'occasion de la fête annuelle de bienfaisance de la Colonie Française de Monaco, vous pouvez annoncer que sont nommés Chevaliers du Mérite Agricole : MM. Gaziello Victor, fabricant d'appareils à gaz; Boulanger Gaston, directeur du *Bulletin des Employés*, et Barès Léopold, directeur de la Société « Les Vedettes Touristes ».

Après le déjeuner, les officiers et les membres du Comité ont assisté à la représentation de *Rigoletto*, dans la loge mise gracieusement à leur disposition par M. Camille Blanc.

Le 4 mars courant, le paquebot *Adriatic* de la White Star Line a fait escale à Monaco, venant d'Alger et se dirigeant vers Gènes. Sept cents passagers environ sont descendus à terre. Cent vingt-quatre se sont installés pour un séjour dans la Principauté.

Dimanche dernier, les membres du Sport Automobile et Véloçipédique de Monaco se sont rendus pour leur grande sortie d'hiver, à Thorenc, en passant par Grasse. Ils ont, au passage, visité la pittoresque ville des parfums. A Thorenc, ils ont pu patiner sur le lac et admirer le paysage recouvert d'une neige épaisse.

#### COUR D'APPEL

Dans son audience du 3 mars 1913, la Cour d'Appel a rendu l'arrêt suivant :

Appel, par G. J., chauffeur-mécanicien, né le 12 août 1890, à Nice, y demeurant, d'un jugement correctionnel en date du 24 décembre 1912, qui l'a condamné à 50 francs d'amende, pour infraction à l'Ordonnance du 11 décembre 1909 sur les voitures automobiles. Jugement confirmé; peine réduite à 16 francs d'amende.

#### TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans ses audiences des 4 et 6 mars 1913, le Tribunal Correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

B. S.-A., artificier, né le 12 septembre 1880, à Coursegoules (France), demeurant à Nice, 16 francs d'amende, pour blessures par imprudence ;

C. E., buvetier, né le 10 décembre 1886, à Vico-forte (Italie), demeurant à Monte Carlo, 16 francs d'amende, pour mise en vente de vin falsifié ;

Q. J., laitier, né le 23 juillet 1872, à Montanera (Italie), demeurant à La Condamine, trois mois de prison et 500 francs d'amende, pour tromperie sur la qualité d'une marchandise. Ordonné l'insertion d'un extrait du jugement au *Journal de Monaco* ;

P. J., laitier, né le 3 octobre 1884, à Vernante (Italie), demeurant à Cabbé-Roquebrune, huit jours de prison et 500 francs d'amende, pour mise en vente de lait falsifié et tromperie sur la qualité de la marchandise. Ordonné l'insertion d'un extrait du jugement au *Journal de Monaco* ;

E. J., chauffeur, né le 15 août 1887, à Miké (Hongrie), demeurant au Cap d'Ail, 50 francs d'amende, pour infraction aux Ordonnances sur les voitures automobiles ;

H. A.-D., rentier, né le 9 mai 1872, à Budapesth (Hongrie), demeurant au Cap d'Ail, 50 francs d'amende, pour complicité ;

Opposition au jugement de défaut du 21 mai 1912, qui a condamné correctionnellement D. A.-J.-E., chauffeur, né le 17 octobre 1865, à Mézilles (France), demeurant à Cabbé-Roquebrune, à 500 francs d'amende pour infraction aux Ordonnances sur les voitures automobiles et a déclaré son patron civilement responsable. Maintenu le dit jugement; mais réduit la peine à 50 francs d'amende ;

M. J., journalier, né le 25 août 1877, à Doullens (France), sans domicile fixe, un mois de prison et 32 francs d'amende pour infraction à arrêté d'expulsion (récidive) ;

D. F., manœuvre, né le 31 août 1885, à Quimperlé (France), sans domicile fixe, six jours de prison, pour mendicité.

#### MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 26 février au 5 mars 1913 :

Yacht à vapeur Eros, français, cap. Evrard, propriétaire Baron H. de Rothschild, venant de Bizerte.

Yacht à vapeur Atmah, français, cap. Odey, propriétaire Baron Ed. de Rothschild, venant de Marseille.

Yacht à vapeur Glencairn, anglais, cap. Herberg, propr. J. Ross, venant de Cannes.

Yacht à vapeur Jeannette, anglais, cap. Caws, propr. H. de Livesey, venant de Cannes.

Yacht à vapeur Xarifa, anglais, cap. Dickinson, propr. F. Singer, venant de Cannes.

Yacht à vapeur Ombra, anglais, cap. Wakely, propr. H. Cook, venant de Cannes.

Yacht à vapeur Sabrina, anglais, cap. Butcher, propr. W. Cain, venant de Cannes.

Vapeur Adriatic, anglais, cap. Hayes, venant d'Alger, — passagers.

Vapeur Kaiser, allemand, cap. Volrath, venant de Gênes, — passagers.

Vapeur Primo, italien, cap. Vago, venant de Nice, — blé.

Vapeur Amphion, français, cap. Ceccalini, venant de Cannes, — marchandises.

Chaland Léopard, français, cap. Fabbri, venant de Nice, — blé.

Tartane Monte-Carlo, français, cap. Gastaud, venant de Saint-Tropez, — sable.

Tartane Saint-Louis, français, cap. Jourdan, venant de Saint-Tropez, — sable.

Départs du 26 février au 5 mars 1913 :

Yacht à vapeur Glencairn, allant à Cannes.

Yacht à vapeur Jeannette, allant à Villefranche.

Yacht à vapeur Xarifa, allant à Menton.

Yacht à vapeur Ombra, allant à Menton.

Yacht à vapeur Sabrina, allant à Menton.

Vapeur Adriatic, allant à Gênes, — passagers.

Vapeur Kaiser, allant à Nice, — passagers.

Vapeur Primo, allant à San Remo, — sur lest.

Vapeur Amphion, allant à Marseille, — sur lest.

Chaland Léopard, allant à Marseille, — sur lest.

Deux tartanes allant à Saint-Tropez, — sur lest

## AVIS & COMMUNIQUÉS

### AVIS AUX NAVIGATEURS

Le Port de Monaco, assurant le mouillage des Hydro-Aéroplanes pendant la période qui va du 15 mars 1913 au 30 avril 1913, a fait placer des lignes de pannes flottantes, en bois, signalées par des barriques. Les navires entrant et sortant, ainsi que ceux faisant des mouvements intérieurs, ne doivent pas approcher ces pannes de trop près, pour ne pas gêner les mouvements des avions ou compromettre leur sécurité.

Les capitaines et armateurs seront entièrement responsables des avaries qu'ils pourraient faire aux pannes ou aux avions.

Les lignes de pannes sont placées dans la partie nord-est et nord du Port, ainsi qu'au nord du poste occupé par l'*Hirondelle*, yacht de S. A. S. le Prince Souverain.

### AVIS

Il arrive assez fréquemment que les particuliers négligent de recourir aux Sapeurs-Pompiers dès le début d'un incendie.

On a même constaté que des agents d'assurance avaient eu à expertiser les dégâts d'incendies importants pour l'extinction desquels les Pompiers n'avaient pas été prévenus.

Il est nécessaire de rappeler au public que les sinistrés qui compromettent le sauvetage de leur mobilier en ne faisant pas appel au concours des Sapeurs-Pompiers, s'exposent à des poursuites civiles de la part des autres locataires et des propriétaires voisins, au cas où l'incendie gagnerait les autres étages ou les immeubles avoisinants.

### LYCÉE DE MONACO

#### Congés de Pâques.

Les congés de Pâques commenceront le mercredi 19 mars. Les élèves sortiront le mardi 18 mars, à 4 heures, après les classes du soir.

Les cours reprendront le mardi 1<sup>er</sup> avril, à 8 heures du matin.

### CHAMPIONNAT INTERSOCIÉTAIRE de l'Association Sportive (A. S. L. M.)

#### Réunion du Jeudi 6 Mars, au Cap Ferrat.

PREMIÈRE CATÉGORIE (12 concurrents). — Finale de la course de 100 mètres : 1<sup>er</sup>, Luca P., en 12" 1/5 ; 2<sup>e</sup>, De Angelis, à une longueur ; 3<sup>e</sup>, Verrando. — Cross Country, 2.000 mètres : 1<sup>er</sup>, De Angelis ; 2<sup>e</sup>, Verrando,

à 15 mètres ; 3<sup>e</sup>, Luca P. — Lancement du poids : 1<sup>er</sup>, Olivier, 7<sup>m</sup>95 ; 2<sup>e</sup>, De Angelis, 7<sup>m</sup>45. — Lancement du disque : 1<sup>er</sup>, Olivier, 20<sup>m</sup>50 ; 2<sup>e</sup>, De Angelis, 16<sup>m</sup>97. — Saut en hauteur avec élan : 1<sup>er</sup>, Linetti, 1<sup>m</sup>38. — Saut en hauteur sans élan : 1<sup>er</sup>, Verrando, 1<sup>m</sup>18. — Saut en longueur avec élan : 1<sup>er</sup>, De Angelis, 4<sup>m</sup>60. — Saut en longueur sans élan : 1<sup>er</sup>, Verrando, 2<sup>m</sup>52.

Classement général : Champion, De Angelis, avec 18 points ; 2<sup>e</sup>, Verrando, 19 p. ; 3<sup>e</sup>, Luca P., 33 p. ; 4<sup>e</sup>, Linetti, 39 p. ; 5<sup>e</sup>, Bosan.

DEUXIÈME CATÉGORIE (12 concurrents). — Finale de la course de 100 mètres : 1<sup>er</sup>, Pons, en 14 secondes ; 2<sup>e</sup>, Dominichetti, déclassé ; 3<sup>e</sup>, Scaglia. — Course de 1.000 mètres : 1<sup>er</sup>, Dominichetti ; 2<sup>e</sup>, Pons ; 3<sup>e</sup>, Bollo. — Lancement de la pierre (4 kilos) : 1<sup>er</sup>, Chiabaud et Pons, à 5<sup>m</sup>83. — Saut en hauteur avec élan : 1<sup>er</sup>, Pons, à 1<sup>m</sup>28. — Saut en longueur avec élan : 1<sup>er</sup>, Chiabaud, à 3<sup>m</sup>50.

Classement général : 1<sup>er</sup>, Pons, avec 13 points ; 2<sup>e</sup>, Chiabaud, 24 points ; 3<sup>e</sup>, Dominichetti, 26 points.

## LA VIE ARTISTIQUE

### REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

Sous le Haut Patronage de S. A. S. le PRINCE DE MONACO

#### Pénélope.

« Le monde naît, Homère chante... »

*L'Iliade* et *l'Odyssée* sont les épiques inspirations du premier chantre de cette immense aurore.

*L'Iliade*, la guerre ! *L'Odyssée*, l'aventure ! Chefs-d'œuvre d'éternelle durée, fleuves aux grands flots de beauté, coulant majestueusement à travers les siècles et les emplissant de poésie et de splendeur.

On trouve tout dans ces œuvres-mères : les pires injures et les plus suaves tendresses, des rougeurs d'aube et des ombres de nuit, de stupéfiantes réalités et des raffinements d'idéal, de formidables tableaux de batailles aux couleurs aveuglantes et des scènes d'intimité d'une incomparable grâce, des râles de mourants et des cris de jeunesse triomphante, des manifestations des plus bas instincts et des magnificences d'héroïsme, des vieillards oubliant leur haine pour rendre hommage à la radieuse beauté de la femme fatale, cause des malheurs de leur cité, et un vieux chien qui meurt de joie en revoyant son maître après vingt ans d'absence, des scènes de magie et des scènes de bergerie, des férocités sans nom et d'attendrissantes douceurs, de la laideur et du sublime, les deux aspects du mariage résumés dans deux types définitifs : Pénélope, l'épouse chaste et honnête, Hélène, la femme adultère faible et inquiétante, de l'éloquence et du calembourg (car Homère jugea bon d'accorder la vie à cet informe avorton de l'esprit dans la caverne du monstrueux Polyphène). J.-J. Weis assurait même que le divin aveugle était le véritable inventeur de l'Opérette et, par un exemple topique, puisé dans un chant de *l'Odyssée*, démontrait le bien fondé de son affirmation délicieusement paradoxale.

Ce n'est pas sans raison qu'Homère est appelé « le père des sources ».

*L'Odyssée* ! Immortel point de départ de tous les récits de voyages, roman-feuilleton génial et vénérable, merveilleux conte d'une ingénuité éblouissante où les immortels vivent dans une promiscuité cordiale et touchante avec les mortels, où les dieux sont presque des hommes et les hommes presque des dieux, où la grossièreté des mœurs est ineffable, où les bégaiements d'une civilisation encore en enfance sont peints d'une touche naïve et auguste, où le geste humain, indiqué avec un étonnant relief de vérité, a la tranquille simplicité de l'innocence, où tout est inondé de fraîcheur et de rayon.

*L'Odyssée* ! Miraculeux recueil d'images charmantes et grandioses, de fables exquises et d'harmoneux mensonges.

Les quatre premiers chants de *l'Odyssée* (désignés sous le nom de *la Télémaachie*) peuvent être considérés comme le prologue des multiples épisodes formant l'épopée. C'est à partir du cinquième chant

qu'Ulysse (Odysseus) entre réellement en scène et devient le héros central de ce roman des mille et une nuits. Il paraît, pour la première fois, triste et l'esprit hanté par le souvenir de sa chère Pénélope, dans l'île de Calypso (Ogygie). Puis, battu par la tempête et meurtri par les vagues, il aborde dans l'île des Phéaciens. Recueilli nu et mourant de faim, par Nausikaa, il est conduit par la jeune fille au roi Alkinoos, son père. Alors, l'ingénieux Ulysse, fertile en ruse et en inventions, se met à narrer l'histoire des malheurs qui l'assaillirent dès son départ de Troie. Successivement, il parle de son séjour chez les *Iotophages*, du drame épouvantable et sanglant qui se déroula dans le repaire immonde de l'ogre *Polyphème*, de ses mésaventures chez *Eole* et chez les *Lestrigons*, des enchantements de *Circé*, des horreurs de *Charybde* et *Scylla*, de sa descente au pays des morts où il rencontra les ombres d'Achille, d'Agamemnon et d'une foule de braves tombés dans les champs d'Illion et, aussi, l'ombre de sa mère, des dangers qu'il courut en entendant chanter les *Sirènes*. Ces fables étaient connues sous le titre de « fables d'Alkinoos ».

Ulysse en ayant terminé avec ses récits, Alkinoos lui fournit un vaisseau qui le reconduit à Ithaque. A partir de ce moment (xiii<sup>e</sup> chant) l'action se précise, se dramatise, s'unifie et se précipite vers le dénouement.

Aristote résumait ainsi le sujet de l'*Odyssée* : « L'argument de l'*Odyssée* est bref. Un homme « est absent depuis de longues années ; il est retenu « loin de chez lui par Poséïdon. Les affaires de « sa maison sont celles-ci : des prétendants dissipent ses biens et complotent de tuer son fils. Or, « cet homme revient, sauvé des flots, est reconnu « par quelques-uns, les reconnaît, se tire d'affaire « lui-même et détruit ses ennemis. Tel est le sujet ; « tout le reste, ce sont des épisodes. »

Dégagé des péripéties parasites qui se greffent sur sa trame initiale et l'embroussaillent, le sujet de l'*Odyssée* est, en somme, dénué de complications.

Dans quelque situation qu'il se trouve, Ulysse aspire à revoir Pénélope et sa patrie. Le mal du pays le travaille. Et, bien qu'aimé par Calypso et Circé, il n'est jamais heureux. Pour lui le bonheur est dans sa maison auprès de sa femme. A Calypso qui pour le retenir lui offre l'immortalité et, par des arguments de femme, tente de lui prouver qu'elle l'emporte à tous les points de vue sur Pénélope, Ulysse répond : « Oui, tu es beaucoup plus belle ; tu es une « déesse, elle n'est que mortelle ; mais elle est ma « femme que j'ai laissée là-bas, avec mon enfant ; « elle est dans la terre de ma patrie ; et rien n'est « plus beau que sa femme dans la terre de la « patrie et auprès de son enfant ». Il n'est guère possible d'être plus naturel et plus éloquent.

M. René Fauchois, écrivain de talent (à qui l'on doit un *Beethoven* d'un incontestable mérite) dans son livret de *Pénélope* interpréta l'*Odyssée* de façon très particulière. Il a civilisé la donnée de son poème, prêtant aux mœurs des temps homériques des élégances et des habitudes de luxe qu'elles ne connaissaient sûrement pas. En situant son action dans un palais de vaste architecture, orné de bas-reliefs, encombré de colonnes et de statues, avec des trônes d'or, des portes de bronze et des draperies aux soies ondoyantes, M. Fauchois a oublié la très primitive habitation d'Ulysse, sevrée d'ornement, ignorant le faste, avec son fumier devant la porte. A-t-il craint d'effaroucher les pudeurs du spectateur moderne en étalant sous ses yeux le manque de confortable des époques rudimentaires et la quasi-sauvagerie des coutumes qui florissaient dans cette antiquité reculée que célébra l'Aède inspiré par les dieux ? Ou bien M. Fauchois a-t-il uniquement voulu ne pas s'écarter trop ouvertement de la sacro-sainte tradition qui exige que tout livret d'opéra se soumette à certaines conventions ayant force de loi ? Autant de questions auxquelles nous ne nous chargeons pas de répondre.

Le premier acte du « poème » de M. Fauchois se passe dans le palais d'Ulysse où les prétendants, Antinoüs, Eurymaque, Pisandre, Leodes, Ctésippe,

attendent que Pénélope se décide à faire de l'un d'eux son époux. Les festins prolongés, les intrigues d'amour avec des servantes d'humeur facile et autres réjouissances de diverse nature, calment leur impatience. En réalité, ces cinq prétendants à la main de la femme d'Ulysse sont des soupirants assez tièdes et médiocrement pressés d'atteindre le but qu'ils poursuivent.

Ulysse paraît, have et déguenillé. Les souffrances l'ont rendu méconnaissable. Les prétendants le rudoient ; mais Pénélope, en souvenir de l'époux dont elle pleure l'absence, l'accueille avec courtoisie et ordonne qu'on le restaure et qu'on lui lave les pieds. Ici, se place la reconnaissance d'Ulysse par la nourrice Euryclée.

Sur ce moment important de l'action, l'auteur insiste à peine. Euryclée emmène Ulysse. Pénélope est surprise par les prétendants dans l'instant où, se croyant seule, elle défait les fils de la fameuse tapisserie à laquelle elle travaille depuis des mois et dont chaque soir elle anéantit le labeur de la journée. Courte explication (car les scènes sont toujours réduites à l'extrême dans *Pénélope*) à la suite de laquelle les soupirants mettent Pénélope en demeure de désigner, le lendemain même, l'homme heureux qui prendra la succession d'Ulysse ; après, quoi les cinq jeunes gens sortent en riant Euryclée rentre avec Ulysse. Sans qu'on sache trop pourquoi, Pénélope éprouve le besoin de faire une petite promenade :

Viens Euryclée... ainsi que chaque soir  
Montons jusqu'au sommet de la colline  
D'où l'on peut voir briller toute la mer divine.

Ulysse demande à Pénélope la permission de l'accompagner, permission qui lui est accordée, et la toile tombe.

Le second acte, d'une flagrante inutilité, fournit à Pénélope l'occasion de demander à Ulysse qui il est et d'où il vient. A franchement parler, ces questions pouvaient être posées dans le palais, au premier acte, et pas n'était besoin que Pénélope se transportât sur les bords de la mer, dans un décor ravissant, sous prétexte de suspendre des roses à une colonne de marbre blanc. Ulysse conseille à Pénélope de proposer aux prétendants de tendre son arc terrible et de leur promettre d'appartenir à celui qui sortira vainqueur de l'épreuve. Notons également qu'il n'était pas d'une indiscutable nécessité que Pénélope vint rêver au clair de la lune pour recevoir pareil conseil. Naturellement, Pénélope voit tout le parti qu'elle peut tirer de cette insidieuse proposition et quitte la scène sur la promesse qu'elle fait à Ulysse de convier les prétendants à tenter l'expérience. Ulysse n'ayant plus de ménagements à garder, réveille le porcher Eumée, profondément endormi, et lui apprend ainsi qu'aux bergers qui l'entourent qu'il est Ulysse. Ces braves gens, sans défiance, n'ont pas une minute l'idée qu'ils peuvent se trouver en présence d'un imposteur et, sans élever la moindre objection, s'inclinent devant celui qui se proclame leur maître, lui baisent les mains, et, pour obéir à ses ordres, se disposent à marcher sur le palais où Ulysse doit s'abandonner aux fureurs de la vengeance.

Au troisième acte, les prétendants, encouragés par Pénélope, essaient vainement de tendre l'arc d'Ulysse. Celui-ci implore la faveur de risquer ce qui lui reste de force dans une entreprise jugée impossible par tous. On se rit de l'audace du mendiant dont le corps tordu par l'âge n'est plus qu'une loque humaine. Néanmoins, l'arc est abandonné aux mains d'Ulysse, qui l'examine rapidement, en fait résonner la corde et, s'étant emparé des flèches, commence le massacre des prétendants. L'exécution dure à peine. Cet instant suffit à Pénélope pour voir clair et se persuader de la réalité des événements. Ulysse, qui avait disparu pour achever dans la coulisse l'œuvre entamée sur la scène, revient, et Pénélope, sans hésitation, vole dans les bras du vainqueur. Pénélope est dans l'allégresse, le peuple d'Ithaque également, l'on exalte la gloire de Zeus et la pièce se termine au milieu de la plus complète satisfaction.

L'auteur de la partition, M. Gabriel Fauré, compte parmi les musiciens de l'heure actuelle les plus estimés et les plus admirés des artistes et des gens qui se piquent de dilettantisme. Son talent, tout de grâce ouatée, de finesse de style, de préciosité et d'exquisité, s'affirma surtout avec maîtrise dans la musique de chambre et dans des mélodies d'un charme infiniment personnel. Et il n'est pas niable que sa manière subtilement raffinée et d'une profonde distinction fait de M. Fauré quelqu'un de très grand dans la délicatesse. Pourtant, jusqu'à présent du moins, M. Fauré n'avait pas cru devoir aborder le Théâtre. Pensait-il, avec Berlioz, que « les Théâtres sont les mauvais lieux de la musique », ou estimait-il que son tempérament d'artiste et le genre de musique affectionné par lui ne réclamaient pas impérieusement les feux de la rampe pour briller de tout leur éclat ?

Sur le tard, M. Fauré se décida à abandonner les hauteurs sereines de la musique pure et le délice mélodique pour entrer dans la fournaise théâtrale. Donc, sans y être obligé, ce musicien consacré, membre de l'Institut, directeur du Conservatoire de Paris, chargé de gloire et d'honneurs, vient de faire acte de débutant. C'est là, on en conviendra, une preuve de courage dont peu de compositeurs, ayant dépassé la soixantaine, sont capables.

Ne craignons pas de le proclamer : la partition de *Pénélope* est digne du musicien de sève extrêmement choisie qu'est M. Gabriel Fauré. Elle possède ce que le poète latin appelait : *Vis superba formæ*. Et, toujours, l'idée y est enrichie d'orfèvreries orchestrales et de scintillements sonores.

S'il nous était permis — oh ! si timidement et si respectueusement — de découvrir le fond de notre pensée, nous n'hésiterions pas à avouer le léger sentiment de déception que nous avons éprouvé au moment, d'une importance capitale pour le drame, où Ulysse se trouve enfin en présence de Pénélope après vingt ans d'absence. Il nous semble qu'à ce moment précis, l'orchestre, interprète naturel et éloquent des sentiments qui agitent l'âme des deux époux, aurait dû exprimer avec force le pathétique de la situation. Nous ferons la même observation pour la scène de la reconnaissance d'Ulysse par la nourrice Euryclée. Pourquoi le dissimuler ? le mutisme de l'orchestre, en ces endroits, nous a étonné. Et il y a gros à parier qu'en pareilles circonstances Wagner n'aurait pas manqué de faire dire quelque chose de significatif à son orchestre. Mais nous oublions que M. Gabriel Fauré n'est pas le musicien des grandes expansions lyriques et que son génie raffiné se complait dans les poétiques grâces des intimes subtilités et des sonorités voilées.

Dès le prélude de *Pénélope*, d'un tissu symphonique travaillé de main d'artiste, où la douleur de Pénélope s'épand dans la féérique ingéniosité des combinaisons harmoniques, cependant que la fanfare des cuivres clame la gloire d'Ulysse, dès ce prélude fermement conçu et d'une exécution impeccable, la personnalité musicale de M. Gabriel Fauré s'impose avec autorité.

Notre intention n'est pas de suivre la partition page par page. Nous ne pouvons nous dispenser d'insister sur la tendre émotion, sur la noblesse du sentiment dont est imprégnée la cantilène : « Ulysse ! Fier époux », sur le caractère de l'entrée du Héros, sur l'adorable charme de la danse des joueuses de flûtes (du meilleur Fauré) et sur le cri d'amour éperdu : « Epouse chérie ! ». D'ailleurs, le premier acte de *Pénélope*, d'une superbe tenue, forme un tout d'une musicalité supérieure. Citons encore la scène qui clot le troisième acte et qui atteint à la grandeur. Là, M. Fauré s'est laissé gagner par l'enthousiaste ampleur de la situation et, emporté par l'inspiration, a réussi à donner à son ouvrage une conclusion magistrale.

En tête de l'interprétation se place M. Rousselière. Ce ténor de voix généreuse et belle, en possession d'un tempérament de feu et d'un talent d'une stupéfiante souplesse, a composé, joué et chanté le rôle d'Ulysse en grand artiste. A côté de lui, M<sup>lle</sup> Breval,

fort souffrante et par conséquent privée de ses moyens vocaux, a fait de louables efforts pour donner du personnage de *Pénélope* une interprétation émouvante. M. Bourbon chanta le rôle du Vieil Eumée remarquablement. M<sup>lle</sup> Raveau mit au service de la nourrice Euryclée son expérience de chanteuse et les plus opulentes notes de sa voix. M. Allard ne passa certes pas inaperçu. MM. Delmas, Sorret, Dery, Cousinou et l'adroite M<sup>lle</sup> Malraison, la gentille M<sup>lle</sup> Gilson, l'intelligente M<sup>lle</sup> Criticos et M<sup>lles</sup> Florentz et Servièrre tinrent à la satisfaction générale des rôles assez effacés. On salua d'applaudissements répétés les décors majestueux et poétiques de M. Visconti. On rendit pleine justice à l'intelligente et riche mise en scène de M. Raoul Gunsbourg. Et l'orchestre et son chef, M. Léon Jehin, se montrèrent à la hauteur de leur réputation. Ce qui n'est pas peu dire lorsqu'il s'agit de rendre les mille beautés instrumentales d'une partition de M. Fauré.

*Pénélope* obtint les honneurs du triomphe et M. Gabriel Fauré fut acclamé.

#### Venise.

M. Raoul Gunsbourg, directeur d'une invraisemblable fertilité d'invention et d'une intelligence artistique peu ordinaire, est un homme qui ne manque ni de pittoresque, ni d'imprévu. Avec ce nouveau Gusman, professant le mépris de l'obstacle, il ne faut s'étonner de rien. Un jour, il décide de se muer en compositeur de musique et, immédiatement, de son cerveau sans cesse en ébullition — telle Minerve de la tête de Jupiter — *le Vieil Aigle* s'échappe à grands coups d'aile. Tout d'abord, l'apparition de cette partition surprit; seulement, comme elle n'était point dépourvue de qualités, elle s'imposa à l'attention. *Ivan le terrible* succéda au *Vieil Aigle*. Cette fois, l'œuvre était d'importance. Le livret de puissante concision dramatique offrait un rare attrait tragique et la musique étrange, d'une saveur très spéciale en son mélange de mélancolie et de violence tumultueuse, brutalement colorée, expressive, et ne fuyant pas l'excès, était en parfaite conformité avec le poème.

Il fallut rendre justice à l'originalité de l'ouvrage. Et, à Bruxelles, comme à Monte Carlo et à Paris *Ivan le terrible* connut les ivresses du succès. Mis en goût par ces essais heureux, M. Raoul Gunsbourg ne pouvait rester en si beau chemin. Il écrivit donc *Venise*, ouvrage n'ayant avec le *Vieil Aigle* et *Ivan le terrible* aucun point de ressemblance.

Dans *Venise*, M. Raoul Gunsbourg n'a pas eu l'ambition de donner un tableau chargé en couleur de la Sérénissime République, si mystérieuse. Nulle part, dans cette œuvre curieuse, il n'est question du conseil des Dix et des malheureux baillonnés que de sombres gondoles, parties du pont des Soupîrs, emportaient vers le sinistre canal Orfano. Pas un patricien, pas un illustrissime ne paraît au cours des trois actes et, dans le grouillement bigarré des scènes follement gaies et lamentablement tristes, on ne rencontre ni un Sbirre, ni un procureur de Saint Marc, ni un inquisiteur, ni un bourreau. Mais si la Venise de M. Gunsbourg n'est pas la Venise héroïque, sanglante et rutilante des Doges, elle n'est pas davantage la Venise voluptueusement décadente de Casanova, — cité plus légendaire que réelle, regorgeant de masques, pleine de chansons, d'intrigues, d'adultères, de musique et de cris, ayant affublé son terrible lion emblématique d'un domino burlesque. La Venise de M. Gunsbourg est la Venise moderne, ville de suprême recueillement et de majestueux silence, idéale évocatrice de beauté, où les amours promènent leurs chimères sur les canaux engourdis de rêves, parmi les somptuosités de marbre des palais abandonnés et semblant attendre le coup de la magique baguette qui les tirera du sommeil séculaire.

Dans l'opéra de M. Gunsbourg, Venise ne joue qu'un rôle relativement secondaire. La perle de l'Adriatique n'est qu'un prétexte à décor; une sorte de cadre qui enserme et rehausse de ses éblouissantes dorures les péripéties de l'action. Venise étant par

excellence la ville de la beauté et de l'amour, il est assez naturel que M. Gunsbourg ait songé à elle pour y faire mouvoir les personnages de son intrigue amoureuse.

La donnée de la pièce est des plus sommaires.

Un spirituel et aimable parisien, en déplacement à Venise, rencontre sur la place Saint-Marc une jolie et fringante américaine. Ils causent et de l'échange des impressions, de la communauté de sympathie et d'admiration, le désir naît et l'étincelle d'amour jaillit. Les deux amants enivrés vivent leur rêve. Ils chantent, valsent, s'embrassent à bouche que veux-tu... De la lagune enchantée montent des bouffées de bonheur et Venise emparadise leur existence.

De retour à Paris, l'amour se refroidit. Les illusions tombent une à une avec les feuilles de l'automne: On sent l'approche du rude hiver. L'américaine n'aime plus le parisien et celui-ci, toujours épris, torture sa cervelle pour trouver le moyen de ne pas perdre la tendresse de la femme adorée.

Un matin qu'ils sont réunis et échangent de moroses propos, un ami survient et leur annonce qu'il part, le soir, pour Venise. La même idée germe dans l'esprit des deux êtres désemparés: Qui sait? peut-être, là-bas, la passion se réveillera-t-elle? L'américaine cherchant sincèrement à se raccrocher à cette ancre de salut; lui, fébrile et anxieux dans l'attente du miracle qui lui rendra le cœur de celle qu'il idolâtre. Ils partent pour Venise. La Ville-Reine reste indifférente à la douleur du parisien en détresse. L'américaine n'aime plus. Et en dépit des efforts et des bonnes volontés, l'amour envolé ne reparait pas. La douce chimère s'est dissipée, le cher mensonge s'est évanoui à jamais. L'homme supplie; la femme meurtrie reste de glace en sa fierté, trouvant indigne d'elle et de lui de prolonger une situation qui n'est qu'un leurre, se refusant à accorder maintenant par pitié ce qu'elle eut tant de joie à prodiguer autrefois par amour. L'américaine quitte définitivement le parisien pantelant et sanglotant sur son bonheur détruit.

Telle est la pièce, rapidement menée, imaginée par M. Gunsbourg. D'une gaité outrancière pendant les deux premiers actes, elle s'assombrit au troisième tableau pour se dramatiser et se noyer dans les larmes à la fin.

La musique se conforme avec souplesse aux multiples exigences de l'affabulation. Elle est fantaisiste et quasi orgiaque quand il est nécessaire et extrêmement sérieuse lorsque la situation le commande. Humble servante du verbe, elle obéit à ses moindres injonctions. Sa qualité dominante est d'être mélodique. Et ce n'est pas sans plaisir que l'on entend cette musique cordiale et sans détours, aux rythmes francs et débordante de saillies amusantes. Aux deux premiers actes, les airs abondent. Faut-il dire la grâce fleurie du petit chœur des bouquetières qui drécède la très agréable phrase de l'américaine: « L'Amérique est une terre » et le bel air du ténor: « Venise adorable »? Nous préférons insister sur la langueur enflammée du duo où l'inspiration du musicien s'essore en sourires, en déclarations enflammées et en pâmoisons de volupté. Il est délicieux ce duo qui se clôt par un unisson des voix d'une tendresse estompée d'un effet ravissant.

La *Valse lente* et le *Cake-Walk* dansé et chanté bénéficieront sans doute des bienfaits de la popularité. L'originalité de ces morceaux expliquerait cette faveur. Les couplets: « L'amour est à la mode » sont d'une jolie venue et la danse des Masques est d'une furie endiablée.

A partir du premier tableau du troisième acte, la musique change de caractère. On y sent courir de douloureux frissons. La note est angoissée. Le *largo*: « Jardin des Tuileries » exhale une mélancolie teintée d'amertume qui fait pressentir le déchirement final. Le duo reste dans la même tonalité souffrante et prépare l'explosion navrée du dernier tableau. L'entr'acte ou plutôt le prélude précédant les suprêmes scènes est une des pages hors de pair de l'ouvrage. Largement traitée et amplement déve-

loppée, la symphonie exprime l'insondable tristesse des amours mortes. Cette page fait grandement honneur à M. Léon Jehin, qui en a combiné les harmonies et les sonorités et qui l'a instrumentée avec une sûreté et un goût auxquels on ne saurait trop rendre hommage.

La scène dernière n'est qu'une lente montée de douleur, scandée de cris, de gémissements et de pleurs. La musique sanglote, agonise et met à nu l'âme bouleversée et le cœur dévasté de l'amoureux abandonné et désormais seul sur la terre.

Parmi les œuvres de M. Gunsbourg, quelle sera la place réservée à *Venise*? C'est le secret de l'avenir. Pour nous, il ne fait pas doute qu'elle y occupera un bon rang. Cet ouvrage, qui débute dans les transports de la joie pour se clôturer dans les affres de la torture d'amour, n'est pas banal. Il est vrai, humain et personnel. Par le temps qui court, de pareils ouvrages ne sont pas si communs que cela.

En M. Léon Jehin, M. Gunsbourg a trouvé un collaborateur qui a su saisir et mettre en valeur jusqu'à ses moindres intentions. M. Jehin a orchestré *Venise* avec un tact, une science et une adresse dignes du musicien excellent qu'est ce remarquable chef d'orchestre.

La création du personnage de Néran comptera magnifiquement dans la carrière déjà si brillante de M. Rousselière.

Ce ténor de tenue sévère, d'allure si héroïque dans *Siegfried*, a réussi à se montrer léger, élégant et d'une parfaite désinvolture dans un rôle en dehors de son emploi habituel. Voir celui qui fut Parsifal — et quel Parsifal! — danser la valse, rire et folâtrer, c'est là un spectacle d'une réjouissante saveur. C'est assurément un artiste de talent fort assoupli et très varié que M. Rousselière et nous manquerions aux plus élémentaires devoirs de l'impartialité si nous ne reconnaissons pas sa supériorité. M. Rousselière chanta merveilleusement et son succès fut aussi énorme que mérité. La pure et admirable voix de M<sup>lle</sup> Kousnetzoff mit en singulier relief les mélodies et les inspirations de M. Gunsbourg. Comédienne adroite et danseuse d'une fantaisie inattendue, elle rendit à souhait les aspects du personnage de Nelly. M<sup>lle</sup> Kousnetzoff partagea avec son camarade Rousselière les ovations et les bis de la soirée. M. Jean Perrier fut à la hauteur de sa réputation. M<sup>lles</sup> Gilson, Malraison, Florentz et Rozann et MM. Delmas, Oger et Cousinou prêtèrent aux petits rôles de l'opéra de M. Gunsbourg qui l'appui de leur sourire et de leur distinction, qui l'appui de leur expérience et de leur dévouement.

Un bon point aux trois agréables bouquetières: M<sup>lles</sup> Alex, Rossignol et Bilhon. Décoration superbe, mise en scène soignée et figolée. Orchestre et chœurs d'une déconcertante perfection et danses réglées avec un souci du pittoresque et enlevées avec une furia qui ravirent le public.

Pendant toute la soirée, on applaudit, trépigna, bis... Nous aurions mauvaise grâce à nous montrer moins satisfait que l'immense majorité des spectateurs qui fit à *Venise* un accueil des plus enthousiastes.

ANDRÉ CORNEAU.

#### CONCERT CLASSIQUE

M. André Corneau ayant manifesté le désir d'exprimer sa sympathie et son admiration artistiques pour l'œuvre de M. André Gailhard, le distingué critique musical du journal a bien voulu lui céder sa place et lui laisser le soin de parler du dernier concert:

Après une magistrale exécution de l'Ouverture du *Freysschutz* — page d'une belle noblesse d'expression, d'un romantisme fougueux, d'un sentiment si élevé, — M<sup>lle</sup> Juliette Toutain-Grün joua avec une grâce toute féminine et une virtuosité brillante le *Concerto en Ut mineur* de M. Saint-Saëns. Il ne regorge pas d'idée, ce concerto. Mais quel musicien que M. Saint-Saëns! Quel parti il sait tirer des moindres choses! C'est merveille d'ouïr les délicieuses trouvailles harmoniques qui se succèdent parmi les sonorités exquis. Et comme tout est en place,

réfléchi et pondéré. La *Rapsodie Viennoise* de M. Florent Schmitt est un morceau de couleur violente, d'une jeunesse emportée, qui fait appel à toutes les ressources orchestrales pour arriver à l'effet. Cet effet, M. Florent Schmitt l'obtient, en dépit de certains heurts d'instruments et de changements harmoniques d'une utilité contestable. N'oublions pas de mentionner *Islamey*, fantaisie orientale de Balakirew, dont M<sup>lle</sup> Toutain-Grün donna une exécution pianistique élégante et savoureuse.

La seconde partie du concert était consacrée à l'audition d'œuvres de M. André Gailhard. On sait que ce compositeur, encore à l'aurore de la vie, est un des musiciens sur lesquels on est en droit de fonder les plus sérieuses espérances. A peine de retour de Rome, il a déjà écrit nombre d'ouvrages d'un vif intérêt et, notamment, deux importantes partitions pour le théâtre qui eurent l'heur d'être grandement appréciées par les connaisseurs et applaudies par le public. M. André Gailhard, qui est un artiste dans toute l'acception du mot, ne recherche pas le succès par les moyens faciles. Il entend prouver que, lui aussi, connaît son métier à fond et ne dédaigne ni la fugue, ni le quatuor. Le cas est assez rare de voir un débutant ne pas craindre d'écrire une fugue et un quatuor. La façon de manier le quatuor étant la vraie pierre de touche pour un musicien, il nous est particulièrement agréable de constater que l'*Andante pour instruments à cordes* est traitée avec une étonnante sûreté, une véritable maestria et, ce qui n'est pas pour nous déplaire, l'idée mélodique y est développée avec ampleur. Le *Prélude* et la *Fugue* prouvent que M. André Gailhard est maître de son outil et la *Bacchanale de la Fille du Soleil*, connue ici, n'a rien perdu de son juvénile et chaleureux enthousiasme.

Dans les *Pièces pittoresques romaines*, le talent de M. André Gailhard s'est révélé sous un jour nouveau. Il s'est élargi et a gagné en impression poétique et en pittoresque expressif. La seconde partie (Une chanson passe) et la troisième partie (La nuit dans les jardins de la villa Médicis) sont des pages absolument délicieuses. Elles sont une évocation singulièrement éloquente en leur raffinement de délicatesse de la poésie de la campagne romaine. Nous serions bien surpris si ces *Pièces pittoresques romaines* ne prenaient pas place au répertoire des concerts à côté des admirables *Impressions d'Italie* de Gustave Charpentier.

M. André Gailhard a dirigé comme un ange les œuvres de sa composition et M. Léon Jehin s'est comme toujours montré chef d'orchestre de premier ordre dans la première partie du concert.

A. C.

#### ADMINISTRATION DES DOMAINES DE S. A. S. M<sup>gr</sup> LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

#### UTILITÉ PUBLIQUE

Extrait publié en conformité des articles 19 et suivants de l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Suivant jugement rendu par le Tribunal d'Expropriation de la Principauté de Monaco, le vingt-trois décembre mil neuf cent douze,

Au profit de l'Administration des Domaines de S. A. S. M<sup>gr</sup> le Prince Souverain de Monaco, représentée par M. CHARLES PALMARO, son Receveur, demeurant et domicilié à Monaco ;

Contre :

1<sup>o</sup> M<sup>me</sup> MARIE-MADELEINE LANTERI-MINET, veuve de M. NICOLAS SANGIORGIO, propriétaire, demeurant à Monaco, rue des Moneghetti,

2<sup>o</sup> Et M. NICOLAS SANGIORGIO, propriétaire, demeurant également à Monaco, rue des Moneghetti ;

L'Administration des Domaines a été envoyée en possession :

D'une maison élevée de deux étages sur rez-de-chaussée et sous-sol, avec caves et petite cour, située à Monte Carlo, quartier des Moulins, cadastrée nos 66

et 67, section E, confrontant : au nord, le boulevard des Moulins ; à l'est, les hoirs Garré ; au midi, M. Barriera, et à l'ouest, un chemin.

Le dit immeuble reconnu nécessaire à l'élargissement du boulevard des Moulins, ainsi qu'il résulte des Ordonnances Souveraines des 10 décembre 1909 et 17 mai 1910.

L'indemnité relative à cette expropriation a été fixée par le même jugement à la somme de cinquante-neuf mille neuf cent soixante-un francs, ci 59.961 francs.

Une expédition du dit jugement a été déposée aujourd'hui même au Bureau des Hypothèques de Monaco, pour être transcrite.

Les personnes ayant, sur l'immeuble exproprié, des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées à les faire inscrire au dit bureau dans le délai de quinze jours, à défaut de quoi le dit immeuble en sera définitivement affranchi ; quant aux personnes qui auraient à exercer des actions réelles relativement à ce même immeuble, elles sont également prévenues qu'à l'expiration du délai de quinzaine sus indiqué, l'indemnité d'expropriation sera payée conformément à la Loi, s'il n'existe aucun obstacle au paiement.

Monaco, le onze mars mil neuf cent treize.

L'Administrateur des Domaines,

(Signé :) PALMARO.

#### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième insertion.)

M. OZO vient d'acquérir le fonds d'appartements meublés de MM. JOUVERNEAUX et BAUDRY.

Oppositions seront reçues, 5, boulevard d'Italie, par M. Ozo, dans les délais légaux.

Étude de M<sup>e</sup> Charles BLANCHY, huissier,  
8, rue des Carmes, Monaco.

#### VENTE APRÈS DÉCÈS

Le mercredi 19 mars 1913, à 9 heures du matin, sur la place d'Armes, à Monaco, il sera procédé, par l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de bijoux et d'effets personnels, savoir : montre savonnette, épingles de cravate, bagues, boutons de manchette or, une malle, une couverture de voyage, etc.

Au comptant ; 5 p. o/o en sus des enchères.

L'Huissier, CH. BLANCHY.

#### MONT-DE-PIÉTÉ DE MONACO

#### VENTES

L'Administration du Mont-de-Piété a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé,

le mercredi 19 mars 1913,

de 9 heures du matin à midi, et de 14 heures à 16 heures, dans la salle des ventes du Mont-de-Piété, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant le mois de février 1912, non dégagés ou renouvelés, provenant des reconnaissances : n<sup>o</sup> 02.140 au n<sup>o</sup> 03.292 et du n<sup>o</sup> 50.077 au n<sup>o</sup> 50.161, consistant en : bijoux, brillants, perles, pierres précieuses, montres, argenterie, objets d'art, fourrures, dentelles, vêtements, meubles et objets divers.

NOTA. — Le Mont-de-Piété de Monaco reçoit des fonds productifs d'intérêts : 3 % pour 3 mois, 3 1/2 % pour 6 mois et 4 % pour l'année.

Cabinet de M<sup>e</sup> Edouard KUNEMANN, avocat,  
32, rue Grimaldi, Monaco.

Le Tribunal civil de première instance de Monaco, par jugement en date du vingt-trois Mai mil neuf cent douze, enregistré, rendu sur la requête :

1<sup>o</sup> du sieur DOMINIQUE VERNA, pêcheur ;

2<sup>o</sup> du sieur ADOLPHE VERNA, charpentier ;

Tous deux domiciliés à Saint-Jean-Cap-Ferrat (Alpes-

Maritimes), demeurant également à La Condamine (Principauté de Monaco), 15, rue Albert,

Ayant M<sup>e</sup> Edouard Kunemann, pour avocat ;

A donné acte aux dits sieurs Dominique Verna et Adolphe Verna, de leur demande d'envoi en possession de la succession de la dame VIRGINIE BONSIGNORE, en son vivant, sans profession, épouse du sieur NICOLAS-ADOLPHE VERNA, décédée en son domicile à La Condamine, 15, rue Albert, le dix-sept Mars mil neuf cent dix, sans laisser aucun héritier connu au degré successible, et, avant de faire droit sur la dite demande a prescrit, l'exécution des formalités voulues par la Loi.

Pour extrait certifié conforme, par l'Avocat soussigné : Monaco, le onze Mars mil neuf cent treize.

(Signé :) ED. KUNEMANN.

#### Société Nouvelle de la Brasserie et des Etablissements Frigorifiques de Monaco

Société anonyme Monégasque  
au capital de 1.100.000 francs.

#### Avis

Messieurs les Actionnaires de la Société Nouvelle de la Brasserie et des Etablissements Frigorifiques de Monaco sont convoqués en Assemblée générale ordinaire, le Mardi 8 Avril 1913, à 2 heures et demie de l'après-midi, au siège social, avenue de Fontvieille, avec l'ordre du jour suivant :

#### ORDRE DU JOUR :

- 1<sup>o</sup> Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1912 ;
- 2<sup>o</sup> Lecture du rapport des Commissaires des Comptes ;
- 3<sup>o</sup> Approbation, s'il y a lieu, des comptes de l'exercice 1912 et quitus à qui de droit ;
- 4<sup>o</sup> Fixation du dividende ;
- 5<sup>o</sup> Tirage au sort de vingt-six Obligations à amortir le 1<sup>er</sup> septembre 1913 ;
- 6<sup>o</sup> Election de trois Administrateurs dont le mandat est arrivé à expiration (Art. 21 des statuts) ;
- 7<sup>o</sup> Autorisation à donner aux Administrateurs, conformément à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 Mars 1895 et de l'article 31 des statuts ;
- 8<sup>o</sup> Nomination de trois Commissaires des Comptes pour l'exercice 1913.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

## ÉLECTRICITÉ

### Application Générale

#### DOUARD & C<sup>o</sup>

Ancien Contremaitre des Maisons Bouillet et Barbey.

11, avenue Saint-Charles, MONTE CARLO

#### BULLETIN

DES

#### OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

##### Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 19 octobre 1912. Quarante-cinq Actions de cent francs, au porteur, de la Société anonyme de Minoterie de Monaco, portant les numéros 641 à 660 inclus, 2216 à 2220 inclus, 4371 à 4380 inclus, 4401 à 4410 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 27 février 1913. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n<sup>o</sup> 8251.

##### Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 28 février 1913. Six Obligations de la Société de l'Hôtel de Paris de Monte Carlo, portant les n<sup>os</sup> 3106, 3107, 3108, 3109, 3110, 3111.

##### Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1913.

## Chemins de Fer du Sud de la France

### TRAINS D'EXCURSIONS

Comme les années précédentes, la Compagnie des Chemins de fer du Sud de la France a mis en marche, à partir du 14 janvier, des Trains spéciaux d'Excursions entre Nice et Grasse pour permettre aux touristes de visiter dans les meilleures conditions les sites ravissants de cette ligne, notamment les merveilleuses Gorges du Loup.

Ces trains, composés uniquement de voitures de luxe de 1<sup>re</sup> classe, circuleront les Mardis, Mercredis, Jedis et Samedis suivant l'horaire ci-après :

ALLER		RETOUR	
Nice....(départ)	8 <sup>h</sup> 55	Grasse..(départ)	15 <sup>h</sup> 35
Saint-Jeannet...	9 48	Le Bar.....	15 58
Vence.....	10 02	Le Loup.....	16 06
Le Loup.....	10 29	Vence.....	16 38
Le Bar.....	10 39	Saint-Jeannet...	16 48
Grasse..(arrivée)	10 59	Nice....(arrivée)	17 35

Les billets aller et retour sont délivrés sans changement de prix.

Pour tous renseignements complémentaires, consulter les affiches spéciales ou s'adresser à la Gare du Sud, à Nice.

## Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

### L'Hiver à la Côte d'Azur

Des trains rapides et de luxe composés de confortables voitures à bogies desservent pendant l'hiver les stations du Littoral.

Billets d'aller et retour collectifs, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, valables jusqu'au 15 mai 1913, délivrés, du 1<sup>er</sup> octobre au 15 novembre, aux familles d'au moins trois personnes, par les gares P. L. M. pour Cassis et toutes les gares P. L. M. situées au-delà vers Menton. Parcours simple minimum : 400 kilomètres. (Le coupon d'aller n'est valable que du 1<sup>er</sup> octobre au 15 novembre 1912).

Prix : les deux premières personnes paient le plein tarif, la 3<sup>e</sup> personne bénéficie d'une réduction de 50 %, la 4<sup>e</sup> et chacune des suivantes d'une réduction de 75 %.

Arrêts facultatifs. — Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

Nota. — Il est également délivré, dans les mêmes conditions, des billets d'aller et retour de toutes les gares P. L. M. aux stations hivernales des chemins de fer du Sud de la France (Le Lavandou, Cavalaire, St-Tropez, etc.).

### Stations hivernales (Nice, Cannes, Menton, etc.)

Des trains rapides et de luxe composés de confortables voitures à bogies desservent pendant l'hiver les stations du littoral.

Paris-la Côte d'Azur en 13 heures par train extra-rapide de nuit ou par train « Côte d'Azur rapide » (1<sup>re</sup> classe). (Voir les indicateurs pour les périodes de mise en marche).

Billets d'aller et retour collectifs de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, valables 33 jours, délivrés du 15 octobre au 15 mai, dans toutes les gares P. L. M., aux familles d'au moins trois personnes, pour : Cassis, La Ciotat, St-Cyr-La Cadière, Bandol, Ollioules-Sanary, La Seyne-Tamaris-sur-Mer, Toulon, Hyères et toutes les gares situées entre St-Raphaël-Valescure, Grasse, Nice et Menton inclusivement. Minimum de parcours simple : 150 kilomètres.

Prix : les deux premières personnes paient le plein tarif, la troisième personne bénéficie d'une réduction de 50 %, la quatrième et chacune des suivantes d'une réduction de 75 %.

Faculté de prolongation de une ou plusieurs périodes de quinze jours, moyennant un supplément de 10 % du prix du billet pour chaque période.

Arrêts facultatifs. — Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

Nota. — Il est également délivré, dans les mêmes conditions, des billets d'aller et retour de toutes gares P. L. M. aux stations hivernales des chemins de fer du Sud de la France (Le Lavandou, Cavalaire, St-Tropez, etc.).

## AGENCE CIVILE & COMMERCIALE

20, rue Caroline (Condamine), Monaco

Contentieux, Recouvrements, Prêts, Achats, Ventes de fonds de commerce, villas, immeubles, industries. — Locations, Gérances, Rédaction d'actes, Représentations aux faillites, Assurances de toutes natures.

M. MARCHETTI et Ch. PASSERON

Seuls propriétaires et agents généraux

**Le Monde**, C<sup>e</sup> anonyme d'assurances, contre l'Incendie, le Chômage, la Perte des loyers, l'Explosion de la foudre, du gaz, électricité et autres explosifs.

**La Zurich**, Assurances contre les Accidents du travail, chevaux et voitures, individuelles, automobiles, gens de maison, bris des glaces, ascenseurs, sur la vie, et rentes viagères.

# LE MONITEUR

## DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

### 20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

PLUS DE MODELES NOUVEAUX  
PLUS DE TRAVAUX A L'AIGUILLE  
PLUS DE LITTÉRATURE  
PLUS DE RECETTES DE CUISINE  
PLUS DE RENSEIGNEMENTS

QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs

EDITION 2 : contenant une Gravure colorée et un Patron découpé dans les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> N<sup>os</sup>.

3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs

ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

## ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

CARLÈS & PERUGGIA

Direction : Place Cassini, NICE

### L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

### La Foncière

LA C<sup>e</sup> LYONNAISE D'ASSURANCES MARITIMES RÉUNIES.

Comp<sup>e</sup> d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances maritimes, transports-valeurs. Assur. contre les risques de séjour et de voyages dans le monde entier.

### Lloyd Néerlandais

LA PLUS ANCIENNE C<sup>e</sup> D'ASSURANCES CONTRE LE VOL.

Assurances contre le vol, avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs; contre le vol précédé ou suivi d'assassinat. Assurances de villas, châteaux, banques, églises, musées, bijoux et négociants en matières précieuses, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes et objets mobiliers de toute nature.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT { 1, place d'Armes, Condamine  
et  
Villa Le Vallonnel, Beausoleil.

## LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur : Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine, et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

## ASSURANCES

par Compagnies assujetties au CONTROLE DE L'ÉTAT FRANÇAIS, autorisées et légalement reconnues dans la Principauté de Monaco par Décision du Conseil d'Etat et Approbation de S. A. S. LE PRINCE DE MONACO. «««

### LA FRANCE

Compagnie anonyme à primes fixes, fondée en 1837.

Capitaux et Fonds ( Incendie ..... 92 millions  
de garantie { Vie ..... 103 millions  
Valeur des immeubles de la C<sup>e</sup>..... 50 millions  
Sinistres payés aux Assurés..... 300 millions  
Capitaux assurés au 1<sup>er</sup> Janvier 1912 :

246 milliards 953 millions 428.000 fr.

### LA CONCORDE

Compagnie anonyme à primes fixes, fondée en 1905.

Capital social ..... 6 millions 800.000 francs  
Fonds de garantie ..... 9 millions 863.696 francs  
Encaissement annuel... Plus de 3 millions de fr.  
au 1<sup>er</sup> Janvier 1912.

Vie. Dotation des enfants. Rentes viagères.  
Retraite. ===== Incendie et Explosions.  
Tous Accidents sur terre et sur mer. =====  
==== Responsabilité civile et professionnelle.  
Bris de glaces. ===== Dégâts des Eaux.  
Vol et Malversations.

## LOUIS BIENVENU

Agent général d'Assurances

Villa Marie-Pauline, 1, Avenue Crovotto  
Boulevard de l'Ouest, MONACO

## AMEUBLEMENTS & TENTURES

EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest  
MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT

Reparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets

PRIX MODÉRÉS

## PARFUMERIE

DE MONTE CARLO

NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)

MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM LOTUS BLEU NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.

Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets.

Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.

Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

## LA NATIONALE

Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat.

Société Anonyme fondée en 1830. — Capital Social : 15.000.000 de francs.

Une des plus anciennes et des plus importantes des Compagnies Françaises d'Assurances sur la Vie.

ASSURANCES en cas de DÉCÈS, mixtes, à terme fixe, combinées. — ASSURANCES DOTALES (Combinaisons diverses).

RENTES VIAGÈRES AUX CONDITIONS LES PLUS AVANTAGEUSES

En dehors des réserves obligatoires, LA NATIONALE possède des garanties supplémentaires supérieures à celles de toute autre Compagnie similaire.

Envoi gratuit de tarifs et renseignements, s'adresser à l'AGENCE GÉNÉRALE, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo.